

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente (les « CGV »), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Société FDEL, immatriculée RCS de NIORT sous le numéro 889 829 289, et dont le siège social est sis au 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY (ci-après « l'Organisme de Formation ou OF ») consent au stagiaire, qui l'accepte, (ci-après le « stagiaire »), une formation issue de son catalogue formations et/ou une formation répondant à ses besoins spécifiques.

Le stagiaire est défini comme étant le participant ou l'acheteur d'un droit d'accès pour un événement ou une formation dispensés par la Société FDEL, acceptant les présentes conditions générales de vente et indépendamment de sa qualité d' élu local ou de non- élu (le « Stagiaire »).

Les CGV s'appliquent à toutes les offres relatives à des prestations de formation organisées par la Société FDEL.

Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le stagiaire ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'IFRVP prévaloir sur les CGV.

Les CGV peuvent être amenées à évoluer et peuvent être modifiées par FDEL sans préavis.

La version à jour est celle disponible sur le site www.formationdeseluslocaux.fr à la date de la commande.

Le stagiaire et l'Organisme de Formation sont respectivement individuellement désignés la « Partie » ou collectivement les « Parties ».

La réception du bulletin d'inscription par l'Organisme de Formation et le paiement de la facture émise par l'Organisme de Formation emporte l'adhésion entière et sans réserve du stagiaire des présentes CGV.

ARTICLE 1. OFFRE

La Société FDEL dispense aux élus locaux, non-élus et différents acteurs de la vie publique des formations et un accompagnement adaptés à leurs besoins.

Il est proposé à la vente, l'achat d'entrée pour des événements ou des formations organisés par la Société FDEL.

La Société FDEL propose des formations en inter collectivités, des formations individuelles, des formations en intra-collectivités, des formations à distance, c'est-à-dire dans le cadre d'une formation dédiée aux membres d'une même collectivité.

Dans tous les cas, le stagiaire accepte le contenu de la formation décrite dans le devis détaillant des obligations réciproques des parties et dont le Stagiaire possède un exemplaire.

L'ensemble des Formations à jour proposées par l'Organisme de Formation sont consultables en ligne sur le site : <https://www.formationdeseluslocaux.fr>

1.1 Formations en présentiel

Les Formations proposées sont des formations générales ou dites sur étagère, issues du catalogue de formation de l'Organisme de Formation, réalisées au sein des locaux de l'Organisme de Formation ou dans un lieu extérieur à l'Organisme de Formation.

Cette offre de formation est proposée dans le cadre de sessions réunissant physiquement un nombre de personnes variable. La décision d'ouverture d'une session en présentiel, est liée à l'atteinte de l'équilibre financier de la session. Une formation en présentiel, peut-être organisée sous la forme :

- D'une session de formation sur une date, une durée, un lieu.
- D'un cycle de formation dite « université d'Eté »
- Dans le cadre d'une formation individualisée et selon demande spécifique d'un groupe ou d'élus d'une même collectivité.
- D'un coaching individualisé.

1.2 Les Formations en ligne :

Les formations peuvent se présenter sous la forme de (i) :

- « classe virtuelle », elle est un outil qui offre au formateur la possibilité de former à distance des apprenants de manière synchrone. Son concept permet de reproduire des conditions de formation égales à une formation en présentiel. Dans un modèle d'apprentissage en classe virtuelle, l'apprenant n'est jamais seul. Bien qu'il soit à distance derrière un ordinateur, une tablette ou un smartphone, il est en présence d'un formateur, ainsi que d'autres stagiaires lors de la session.
- des « webinaires », qui sont des « classes courtes »

Les outils utilisés par la SAS FDEL pour animer les classes virtuelles et les webinaires sont loués sous forme d'abonnement à la société CLASSILIO. La société SAS FDEL ne serait tenue responsable de tout problème technique lié à la plateforme de la société CLASSILIO

ARTICLE 2. MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription en présentiel ou à distance nécessite 3 étapes à savoir :

- Choix d'une session de formation accessible sur notre site internet <https://www.formationdeseluslocaux.fr> puis envoi d'un email ou un courrier postal indiquant la demande d'inscription et ou de préinscription pour les sessions à distance contenant les coordonnées du Stagiaire (civilité, nom, prénom, fonction, adresse e-mail et postale, raison sociale le cas échéant), ainsi que les dates et le titre du stage. L'inscription par échange téléphonique est acceptée.
- Un accusé de réception est alors adressé au Stagiaire dans les 48 heures qui suivent la réception de l'inscription. Cet accusé de réception ne vaut pas confirmation de la tenue de la Formation ; seule la convocation, adressée au moins 8 jours avant la date de Formation, confirme le maintien de ladite Formation.

- La signature de la convention de formation est adressée à chacun des stagiaires dès lors que le groupe est constitué. Le groupe est constitué dès l'atteinte de l'équilibre financier de la session.

L'accomplissement de ces étapes entraîne alors l'ouverture de la session de formation et la participation du stagiaire à celle-ci.

ARTICLE 3. MODALITES DE FORMATION

3.1 L'Organisme de Formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, il est rappelé que la forme et le contenu des outils pédagogiques sont déterminés par l'Organisme de Formation.

3.2 La durée globale d'une Formation est susceptible de varier d'une Formation à une autre.

Dès lors, le Stagiaire s'engage à se renseigner, préalablement à toute inscription, sur le site de l'Organisme de Formation, www.formationdeseluslocaux.fr ainsi que via toute documentation mise à sa disposition.

3.3 Les participants à une Formation en présentiel qui se tient sur un site choisi par l'Organisme de Formation, sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché dans les locaux choisis par l'Organisme de Formation.

3.4 L'Organisme de Formation ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur et/ou oubli constaté dans la documentation rédigée par les intervenants et remise au Stagiaire lors de la Formation.

Le Stagiaire reconnaît et accepte que cette documentation n'engage en aucun cas l'Organisme de Formation sur son exhaustivité, et qu'il n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de ladite documentation a posteriori de la Formation.

3.5 L'Organisme de Formation fera parvenir au Stagiaire tous les documents relatifs à la Formation, dont et notamment, l'attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de la Formation, ainsi que les factures afférentes) par E-mail ou par courrier postal préalablement renseignés par le Stagiaire.

ARTICLE 4. MODALITES FINANCIERES ET DE PRISE EN CHARGE PAR DES ORGANISMES TIERS

4.1 Modalités financières

4.1.1 Les prix des Formations sont indiqués en euros net de taxes, auxquels sont appliqués le taux de TVA en vigueur. Les prix en vigueur des Formations figurent dans le catalogue papier de l'Organisme de Formation et/ ou dans le catalogue en ligne. En cas de contradiction, les prix indiqués dans le catalogue en ligne l'emportent.

4.1.2 Le prix des Formations en ligne n'inclut pas le coût de la connexion à Internet qui demeure à la charge du Stagiaire.

4.1.3 Le Stagiaire reconnaît et accepte que pour toute Formation en ligne ou à distance, dès lors que les codes d'accès lui ont été communiqués, il ne peut se rétracter, et le prix de la Formation est entièrement dû à l'Organisme de Formation.

Le Stagiaire reconnaît et accepte que, pour toute Formation en présentiel, dès lors qu'elle est commencée, il ne peut se rétracter, et le prix de la Formation est entièrement dû à l'Organisme de Formation.

4.1.4 Les factures sont payables à réception de la facture -ou le cas échéant conformément à l'échéancier arrêté entre les Parties- par chèque, virement bancaire ou par carte bancaire via le site www.formationdeseluslocaux.fr.

4.1.5 En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) Euros seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel ne soit nécessaire.

4.1.6 En cas de retard de paiement, l'Organisme de Formation se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande et de suspendre l'exécution de ses propres obligations et ce, jusqu'à apurement du compte, sans engager sa responsabilité ou que le Stagiaire puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un éventuel remboursement.

Le délai de prescription pour le recouvrement de toute somme due à l'Organisme de Formation court à compter de la date d'émission de la facture concernée.

4.2 Modalités de prise en charge par des organismes tiers

4.2.1 En cas de prise en charge, totale et/ou partielle d'une Formation par un opérateur de compétence (ci-après « OPCO ») ou tout autre organisme tiers, il appartient au Stagiaire ou le cas échéant à la personne physique bénéficiaire de la Formation d'entreprendre une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ; de l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription papier ou en ligne ; de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de subrogation de paiement par un organisme tiers et/ou un OPCO, l'Organisme de Formation procédera à l'envoi de la facture aux organismes concernés.

En cas de prise en charge partielle de l'OPCO ou de tout autre organisme tiers, le reliquat sera facturé directement au Stagiaire et au demandeur.

4.2.2 Dans le cas où l'OPCO/l'organisme tiers ne confirment pas la prise en charge financière de la Formation et/ou que l'Organisme de Formation n'a pas reçu l'accord de la prise en charge desdits organismes au premier jour de la Formation, le coût de la Formation sera supporté par le Stagiaire, lequel sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation

4.2.3 Pour certaines Formations préalablement déterminées par l'Organisme de Formation, ce dernier se réserve le droit de demander un acompte.

ARTICLE 5. ANNULATION, REPORT

5.1 - A l'initiative du Stagiaire

5.1.1 Le Stagiaire reconnaît et accepte que pour être pris en compte, tout report, ou annulation, doit être notifié par écrit (e-mail ou LRAR) à l'Organisme de Formation.

5.1.2 Les préavis suivants commenceront à courir à compter de la date de notification envoyée par le Stagiaire :

(i) Toute annulation d'une Formation moins de dix (10) jours ouvrés avant la date prévue pour la session entraîne la facturation de celle-ci à hauteur de 50 % ;

(ii) Toute annulation d'une Formation moins de cinq (5) jours ouvrés avant la date prévue pour la session entraîne la facturation de celle-ci à hauteur de 100 %.

5.2 - A l'initiative de l'Organisme de Formation

5.2.1 En cas d'absence du formateur intervenant, l'Organisme de Formation s'engage à faire ses meilleurs efforts afin d'assurer dans les meilleurs délais, la continuité de la Formation en remplaçant le formateur absent par un autre formateur aux compétences techniques et qualifications équivalentes.

Dans le cas où l'Organisme de Formation ne parvient pas à assurer la poursuite de la Formation, il s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de reporter ladite Formation dans les meilleurs délais.

5.2.2 En cas de force majeure, tel que visé à l'article 1218 du Code civil, l'Organisme de Formation peut être contraint d'annuler et/ou reporter une Formation sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Sont aussi considérés comme ayant à titre non limitatif, le caractère de la force majeure, les grèves des réseaux de transports (e.g. le réseau SNCF, le réseau RATP, compagnie aérienne...), la grève du personnel de l'Organisme de Formation, l'absence du formateur intervenant ou encore le confinement organisé par le gouvernement en cas de risque épidémique.

5.2.3 L'Organisme de Formation se réserve le droit, notamment en cas de participants insuffisants, et sans que sa responsabilité ne soit engagée, de supprimer d'annuler et/ou de reporter une session de Formation, jusqu'à 2 jours calendaires avant la date de Formation sans que sa responsabilité ne soit engagée.

5.2.4 L'Organisme de Formation se réserve le droit, sans que sa responsabilité ne soit engagée, de supprimer d'annuler et/ou de reporter une session de Formation.

ARTICLE 6. PROPRIETE INTELLECTUELLE

6.1 L'Organisme de Formation peut être amené à fournir au Stagiaire une documentation sur support papier et/ou numérique, retraçant l'essentiel de la Formation suivie. Cette documentation peut lui être adressée par courrier électronique à l'adresse indiquée par le Stagiaire et/ou lors de la Formation et/ou sur un espace en ligne dédié.

6.2 Cette documentation ne peut, de quelque manière que ce soit, faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de

données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation sans l'accord préalable et exprès de l'Organisme de Formation.

Seul un droit d'utilisation personnel, à l'exclusion de tout transfert de droit de propriété de quelque sorte que ce soit, est consenti au Stagiaire. A cet égard, le Stagiaire s'interdit d'exploiter notamment à des fins commerciales, directement et/ou indirectement, la documentation mise à sa disposition

ARTICLE 7. RENSEIGNEMENT, RECLAMATION

Toute précision relative aux présentes conditions générales de vente, demande d'information et/ou réclamation doit être faite par courrier à la Société FDEL 49, avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY, qui s'efforcera de répondre à toute question dans les meilleurs délais.

ARTICLE 8. RESPONSABILITE

8.1 L'Organisme de Formation affirme que les formations proposées dans son catalogue de Formations, sont conformes à la description qui en est faite.

Dans le cadre d'une Formation Intra-collectivité, L'Organisme de Formation s'engage à faire ses meilleurs efforts afin de proposer un programme de formation au plus près des besoins spécifiques exprimés par le demandeur.

Il appartiendra au demandeur de prouver toute non-conformité éventuelle.

8.2 Le Stagiaire, est seul responsable de la consultation, du choix de la Formation fournie par l'Organisme de Formation.

8.3 La responsabilité de l'Organisme de Formation ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée, et est limitée aux préjudices directs subis par le Stagiaire, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'Organisme de Formation serait retenue, le montant total de toute somme mises à la charge de l'Organisme de Formation ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Stagiaire au titre de la Formation concernée.

ARTICLE 9. DONNEES PERSONNELLES

9.1 La Société FDEL, prend très au sérieux le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses Stagiaires et s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel (ci-après les « Données ») et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 68-16 modifiée du 6 janvier 1968, dite « Loi Informatique et libertés » (ci-après les « Dispositions applicables »).

Il est rappelé que la Société agit en qualité de sous-traitant, sur instructions du stagiaire, lequel est qualifié de responsable du traitement de Données Personnelles.

Le stagiaire est informé qu'il lui appartient de procéder, sous sa seule responsabilité, aux démarches et demandes d'autorisation prévues par les lois et règlements en vigueur concernant tout traitement qu'il effectue.

Plus généralement, il appartiendra au Stagiaire de se mettre en conformité avec toute législation locale applicable exigeant un procédé particulier de déclaration administrative relative aux Données Personnelles. Le Stagiaire garantit respecter l'ensemble des obligations qui lui incombent relatives aux Données Personnelles.

Dès lors que des Données Personnelles sont collectées par le Stagiaire ou transférées par le Stagiaire, ou par la Société sur instruction du Stagiaire, il relève de la responsabilité du Stagiaire de s'assurer que la collecte, le traitement et/ou le transfert de Données Personnelles est autorisé.

Le Stagiaire est et demeure responsable des Données Personnelles. La Société s'interdit d'utiliser, modifier, céder ou transférer à un tiers, en totalité ou en partie, à titre onéreux ou gratuit, les Données qui auront pu lui être communiquées par le Stagiaire.

La Société mettra en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires au respect de la protection des Données Personnelles, à la fois dès la conception des Prestations et par défaut.

La Société s'engage à limiter la quantité des Données Personnelles traitées dès le départ.

Le Stagiaire doit s'assurer qu'il a le droit de transférer les Données Personnelles concernées afin que la Société puisse, en toute légalité, utiliser, traiter et transférer celles-ci conformément aux présentes CGV.

Le Stagiaire doit s'assurer que les tiers concernés ont été informés de ladite utilisation, dudit traitement et dudit transfert, et qu'ils y ont consenti, comme l'exigent toutes les législations applicables en matière de protection des données.

La Société collecte les Données Personnelles uniquement dans le respect des termes des présentes CGV et de toute instruction légale et raisonnable que le Stagiaire donnera à tout moment.

Lorsque la Société constate une violation de droits dans le cadre du traitement des Données Personnelles, cette violation sera notifiée à la CNIL dans un délai ne pouvant être supérieur à soixante-douze (72) heures après en avoir pris connaissance.

Toute violation relative au traitement des Données Personnelles du Stagiaire sera notifiée celui-ci par e-mail, dans un délai d'un (1) mois.

Chaque Partie prendra les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour lutter contre le traitement non autorisé ou illégal des Données Personnelles ou leur perte, destruction ou détérioration accidentelle.

Dans tous les cas, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, d'opposition, de portabilité et de suppression des Données Personnelles le concernant en écrivant à l'adresse suivante :

SAS FDEL 49, Avenue du Général de Gaulle 79200 PARTHENAY en indiquant son nom, prénom, adresse et l'e-mail.

Conformément à la réglementation en vigueur, toute demande doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant la signature de la personne concernée.

La personne concernée pourra récupérer ses données personnelles dans un format ouvert et lisible. Le droit à la portabilité est limité aux données fournies.

La Société s'engage à transférer, sur demande, dans un délai d'un (1) mois, tout document de recueil des données personnelles à la personne concernée afin de pouvoir mettre en œuvre le droit à portabilité. Les frais liés à la récupération des données sont à la charge de la personne concernée.

ARTICLE 10. DISPOSITIONS GENERALES

10.1 Les CGV sont consultables en ligne et peuvent être modifiées à tout moment à la discrétion de l'Organisme de Formation sans autre formalité que leur mise en ligne, seule la dernière version sera applicable.

10.2 Si une quelconque clause des présentes CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité de la Formation.

10.3 Le Stagiaire s'engage à considérer comme strictement confidentielle et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la Formation

10.4 L'Organisme de Formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets des présentes CGV. Toutes les obligations du Stagiaire qui découlent en vertu des présentes CGV ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de Formation qui demeure responsable à l'égard du Stagiaire.

10.5 Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à ce droit.

10.6 Les Parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante dans le cadre de l'exécution des présentes, qui ne saurait notamment être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

10.7 Le Stagiaire renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du code civil.

10.8 Le Stagiaire ne pourra intenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

10.9 Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout litige se rapportant à son exécution ou à son interprétation sera de la compétence exclusive du Tribunal Judiciaire de Paris, même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Document mis à jour le 7 juin 2021